

VOUS ÉCOUTER, VOUS GUIDER VOUS PROTÉGER



# **SOMMAIRE**

PRÉSENTATION	3
NOTRE PROPOSITION FRAIS DE SANTÉ ENSEMBLE DU PERSONNEL	4
TAUX DE COTISATION 2024	6
GESTION DES GARANTIES FRAIS DE SANTÉ	7
ACCEPTATION DE NOTRE PROPOSITION	14

## **PRÉSENTATION**

# LA FORCE DU 1<sup>ER</sup> GROUPE DE COURTAGE D'ASSURANCES A CAPITAL FAMILIAL

Collecteam est une filiale du Groupe Verspieren, 1<sup>er</sup> Groupe de courtage en assurances à capital familial du marché français. Aucun organisme assureur ne participe au capital de Collecteam, ce qui nous confère une totale indépendance.

Cette indépendance, condition essentielle à l'exercice du métier de courtier, est devenue une caractéristique rare dans le monde de l'assurance.

Elle nous permet de maîtriser seuls notre stratégie et vous garantit une réelle impartialité dans l'analyse et la satisfaction de vos besoins.









# UNE SPÉCIALISATION : LA PROTECTION SOCIALE COMPIÉMENTAIRE DU PERSONNEI

Participant à la politique sociale de l'entreprise et régie par un cadre juridique complexe, la protection sociale complémentaire se révèle être un enjeu social et financier majeur pour les entreprises.

La multiplication des textes (lois, décrets, circulaires etc...) et leur complexité fragilisent les engagements des employeurs.

Ce double enjeu, à la fois social et financier, impose une approche hautement spécialisée que les acteurs habituels d'assurance, la plupart du temps généralistes, ne peuvent proposer.

Cette démarche experte est la raison d'être de Collecteam.

#### L'ENGAGEMENT D'UN COURTIER GESTIONNAIRE

Grâce à son statut de courtier gestionnaire spécialisé en prévoyance et frais de santé collectifs, Collecteam bénéficie d'une très forte reconnaissance de la part des organismes assureurs qui interviennent dans le domaine de la protection sociale complémentaire (compagnies, institutions de prévoyance, mutuelles).

Cette reconnaissance nous permet de toujours proposer un organisme assureur en adéquation avec les valeurs de nos clients et de leurs salariés.

Le fait pour Collecteam d'assurer la gestion des régimes frais de santé, nous permet de s'inscrire dans un partenariat à long terme avec ses clients.

# NOTRE PROPOSITION FRAIS DE SANTÉ ENSEMBLE DU PERSONNEL

CARANTIEC		PRESTATIONS (1)			
GARANTIES		REGIME DE BASE	OPTION		
ACTES COURA	NTS				
	Consultations / visites généralistes OPTAM	120 % BR	170 % BR		
	Consultations / visites généralistes NON OPTAM	100 % BR	150 % BR		
Honoraires médicaux	Consultations / visites spécialistes OPTAM	120 % BR	170 % BR		
Tionorum es mediedux	Consultations / visites spécialistes NON OPTAM	100 % BR	150 % BR		
	Actes techniques médicaux OPTAM	120 % BR	170 % BR		
	Actes techniques médicaux NON OPTAM	100 % BR	150 % BR		
Imagerie médicale / ra	adiologie OPTAM	100 % BR	170 % BR		
Imagerie médicale / ra	adiologie NON OPTAM	100 % BR	150 % BR		
Analyses médicales en laboratoire / examens		100 % BR	160 % BR à 200 % BR		
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux)		100 % BR	160 % BR		
Médicaments (pharmacie prescrite et prise en charge)		100 % BR	100 % BR		
	Prothèses médicales prises en charge par le RO	125 % BR	125 % BR		
Matériel médical	Petit appareillage	160 % BR	160 % BR		
	Supplément tous les 3 ans	-	150 €		
Transport		100 % BR	175 % BR		
HOSPITALISATIO	N (médicale, chirurgicale, materni	té)			
Soins et frais de séjou	r hospitaliers (établissement conventionné)	190 % BR	100 % FR		
Soins et frais de séjou conventionné)	r hospitaliers <i>(établissement non</i>	190 % BR	190 % BR		
Hospitalisation dans ur	n pays étranger	190 % BR	190 % BR		
Honoraires médicaux /	actes chirurgicaux OPTAM CO	330 % BR	330 % BR		
	actes chirurgicaux NON OPTAM CO	200 % BR	200 % BR		
Forfait hospitalier jour urgence	nalier, forfait actes lourds, forfait patient	100 % FR	100 % FR		
Chambre particulière (	par jour)	1,5 % PMSS	1,5 % PMSS		
	ent (enfant – 16 ans) (par jour)	15 €	30 €		
Forfait maternité par e	enfant sans exclure les autres	8 % PMSS	8 % PMSS		

#### DENTAIRE (2)

remboursements (y compris adoption)

Soins et prothèses « prise en charge dans la		100 % FR	100 % FR
Prothèses au sein du PANIER TARIFS	Prothèses	370 % BR dans la limite des HLF	370 % BR dans la limite des HLF
MAITRISES	Inlays-Onlays	270 % BR dans la limite des HLF	270 % BR dans la limite des HLF
Prothèses au sein du	Prothèses	370 % BR	370 % BR
PANIER TARIFS LIBRES	Inlays- Onlays	270 % BR	270 % BR
Soins hors « 100 % sai	nté »	100 % BR	100 % BR
Prothèses non rembour	sées par la Sécurité sociale (par prothèse)	326 €	326 €
Orthodontie remboursé	e par la Sécurité sociale	300 % BR	300 % BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (par semestre)		200 €	200 €
Parodontologie non ren	nboursée <i>(par an)</i>	-	75 €
Implantologie (par an)		300 €	300 €

#### **AUDIOLOGIE**

Équipement « 100 % santé » - classe I prise en charge dans la limite des PLV	100 % FR	100 % FR
Équipement auditif hors « 100 % santé » - classe II - PANIER TARIFS LIBRES (maxi 1 700 € par oreille)	125 % BR et au minimum 100 % BR	125 % BR et au minimum 100 % BR
Supplément, par oreille et par assuré (hors accessoire)	400 €	400 €

<sup>(1)</sup> Les prestations sont exprimées en fonction de la base de remboursement et incluent le montant remboursé de la Sécurité sociale.



Périodicité (équipement auditif par oreille)	1 fois tous les 4 ans par bénéficiaire	1 fois tous les 4 ans par bénéficiaire
Petits accessoires auditifs (piles) ou forfait entretien	160 % BR	160 % BR
AUTRES PRESTATIONS		
Cure thermale acceptée (3)	100 % BR	100 % BR + 125 €
Médecine non conventionnelle (Ostéopathie, chiropraxie, étiopathie, acupuncture, psychomotricien, ergothérapeute, homéopathe, podologue) (par an) (4)	300 €	300 €
Consultation de psychologie remboursée	100 % TM	100 % TM
Vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale	-	50 €
Vaccins antigrippal pris en charge par la Sécurité Sociale	100 % BR	100 % BR
Actes de prévention (selon la liste définie)	100 % BR	100 % BR
Sevrage tabagique	70 % BR + 80 €	70 % BR + 80 €
Moyens contraceptifs prescrits non pris en charge (par an)	3 % PMSS	3 % PMSS
Procréation médicale assistée (par an)	-	200 €
Assistance à domicile	Oui	Oui
Télémédecine	Oui	Oui
Allocation d'obsèques	-	100 % PMSS

#### **OPTIQUE**

Équipement « 100 % santé » - classe A prise en charge dans la limite des PLV	100 % FR	100 % FR		
Frais d'optique autres – classe B – PANIER TARIFS LIBRES (hors réseau)				
<ul> <li>Equipement à verres simples blancs, simple foyer avec sphère de - 6 à + 6</li> </ul>	420 €	420 €		
Equipement à verres complexes blancs, simple foyer avec sphère de - 6,25 à -10 ou de 6,25 à + 10	60 % BR + 654 €	60 % BR + 654 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, simple foyer avec sphère hors zone de - 10 à + 10</li> </ul>	60 % BR + 654 €	60 % BR + 654 €		
<ul> <li>Equipement à verres simples blancs, simple foyer avec cylindre ≤ à 4 et sphère de - 6 à + 6</li> </ul>	420 €	420 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, simple foyer avec cylindre ≤ à 4 et sphère hors zone de - 6 à + 6</li> </ul>	60 % BR + 654 €	60 % BR + 654 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, simple foyer avec cylindre &gt; à 4 et sphère de - 6 à + 6</li> </ul>	60 % BR + 654 €	60 % BR + 654 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, simple foyer avec cylindre &gt; à 4 hors sphère de - 6 à + 6</li> </ul>	60 % BR + 654 €	60 % BR + 654 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, multifocaux ou progressifs, avec sphère de - 4 à + 4</li> </ul>	60 % BR + 600 €	60 % BR + 600 €		
<ul> <li>Equipement à verres très complexes blancs, multifocaux ou progressifs, avec sphère hors zone de - 4 à + 4</li> </ul>	60 % BR + 722 €	60 % BR + 722 €		
<ul> <li>Equipement à verres complexes blancs, multifocaux ou progressifs, avec sphère hors zone de – 8 à + 8</li> </ul>	700 €	700 €		
<ul> <li>Equipement à verres très complexes blancs, multifocaux ou progressifs, avec sphère hors zone de - 8 à + 8</li> </ul>	60 % BR + 722 €	60 % BR + 722 €		
Dont remboursement pour la monture	100 €	100 €		
Verres sélectionnés par le réseau	100 % du prix des verres	100 % du prix des verres		
Prestation d'adaptation	160 % BR	160 % BR		
Périodicité (monture et verres)	1 fois tous les 2 ans par bénéficiaire sauf en cas de changement de correction et enfant selon l'âge*	1 fois tous les 2 ans par bénéficiaire sauf en cas de changement de correction et enfant selon l'âge*		
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale (par an/ au-delà remboursement à hauteur du panier de soins)	60 % BR + 273,70 € (100 % BR au-delà)	60 % BR + 273,70 € (100 % BR au-delà)		
Lentilles non remboursées y compris jetables (par an)	250 €	250 €		
Chirurgie de l'œil (par œil ou par an)	-	250 €		

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale de 3 666 € au 1er janvier 2023 - BR : Base de Remboursement - FR : Frais Réels - TM : Ticket Modérateur - OPTAM/ OPTAM CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / Chirurgien et Obstétricien - PLV : Prix Limite de Vente - HLF : Honoraire Limite de Facturation.

En optique « classe B » : les frais d'adaptation et d'appairage sont pris en charge conformément aux termes des contrats responsables, à savoir à hauteur du Ticket Modérateur.

« 100 % santé » : équipements et frais tels que définis réglementairement et visés à l'article R. 871-2 du code de la Sécurité sociale. La proposition de couverture santé respecte les obligations réglementaires en matière de contrat responsable

<sup>\*</sup> sauf cas de renouvellements anticipés autorisés dont évolution de la vue (changement de dioptrie de 0,25 par œil ou 0,50 pour les deux yeux), par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans et par période de 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur.

 <sup>(2)</sup> Pour les frais dentaires « NPC », les garanties pourront être ré-exprimées forfaitairement de manière équivalente en fonction de la CCAM dentaire entrée en vigueur.
 (3) Dans la limite des frais réels engagés et sur présentation de justificatifs.
 (4) Praticiens reconnus par les annuaires professionnels de santé.

## **TAUX DE COTISATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

#### **REGIME GENERAL \***

	REGIME DE BASE	OPTION
G=1::	1.07 % PMSS	+ 0.52 % PMSS
Salarié	(39.23 €)	(+19.06 €)
Containt	1.14 % PMSS	+ 0.56 % PMSS
Conjoint	(41.79 €)	(+20.53 €)
Enfant	0.69 % PMSS	+ 0.34 % PMSS
(Gratuité à/c du 3 <sup>ième</sup> enfant)	(25.30 €)	(+12.46 €)

#### **REGIME LOCAL \***

Seuls les départements du Haut-Rhin (68), du Bas-Rhin (67) et de la Moselle (57) sont concernés par le régime local

	REGIME DE BASE	OPTION
6-1	0.75 % PMSS	+ 0.34 % PMSS
Salarié	(27.50 €)	(+12.46 €)
Cominint	0.80 % PMSS	+ 0.35 % PMSS
Conjoint	(29.33 €)	(+12.83 €)
Enfant	0.48 % PMSS	+ 0.18 % PMSS
(Gratuité à/c du 3 <sup>ième</sup> enfant)	(17.70 €)	(+ 6.60 €)

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale de 3 666 € au 1er janvier 2023

<sup>\*</sup> Tarif en euros exprimés sur la base du PMSS 2023

## **GESTION DES GARANTIES FRAIS DE SANTÉ**

## DES REMBOURSEMENTS EN TEMPS RÉEL

Le traitement des remboursements des frais médicaux est réalisé par télétransmission avec les CPAM (norme NOEMIE), sans manipulation de documents papiers.

Le remboursement complémentaire est ainsi versé en temps réel sur le compte bancaire choisi par le bénéficiaire (par exemple un étudiant ayant droit de l'assuré peut percevoir ses remboursements sur son compte bancaire).

Nos gestionnaires sont vigilants à la bonne mise en œuvre et au fonctionnement permanent des liaisons avec l'Assurance Maladie. En cas de difficultés, les salariés sont immédiatement alertés afin d'éviter toute rupture dans le traitement de leurs demandes de remboursements.

#### DELAIS DE TRAITEMENT DES ADHESIONS



#### DÉLAIS DE TRAITEMENT DES PRESTATIONS FRAIS DE SANTÉ



90 % des actes traités par Collecteam sont télétransmis, ce qui nous permet de déclencher le virement bancaire sous 24H.

## UNE ÉQUIPE FORMÉE À VOTRE ÉCOUTE

Nous mettons à votre disposition notre service relation assurés dédié exclusivement aux assurés des contrats frais de santé et situé à Orléans.

Composé de collaborateurs internes formés spécifiquement à l'accueil téléphonique et au domaine des frais de santé, le centre de renseignements téléphoniques répond à toutes les questions des assurés concernant :

- > les garanties,
- > les remboursements,
- > les demandes de prises en charge,
- > les demandes de devis,
- > les attestations.

Un numéro de téléphone unique, non surtaxé, accessible du lundi au vendredi.

#### DÉLAI DE TRAITEMENT DES APPELS







## LA GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES COTISATIONS SANTÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative, la gestion des cotisations fait l'objet d'un allègement considérable.

- > Exploitation et vérification par notre Centre de Gestion des flux mensuels DSN pour déterminer l'assiette des cotisations.
- Edition automatique des appels de cotisation par notre Centre de Gestion sans déclaration spécifique et préalable de l'employeur,
- Possibilité de règlement des cotisations par prélèvement sur compte bancaire,
- > Suivi du processus de paiement opéré par Collecteam.



Ces évolutions permettent une gestion véritablement dématérialisée du traitement des cotisations

## UNE TRÈS LARGE COUVERTURE DU TIERS-PAYANT

Collecteam a sélectionné le meilleur prestataire du marché pour le tiers-payant de ses assurés. En effet, Be-almerys propose **une offre de tiers - payant inégalée** utilisée par 20 millions d'assurés sociaux.

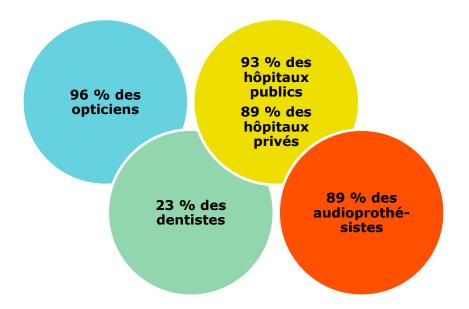


Be-almerys a également mis en place une offre unique sur le marché : le **tiers - payant 3**e **génération**. Il permet à chaque professionnel de santé de contrôler le droit des patients et ainsi de sécuriser le paiement du professionnel de santé.

#### LES AVANTAGES

- > Tiers payant en temps réel pour authentifier les droits
- Une offre de tiers payant en médecine douce (ostéopathe, diététicien, psychothérapeute, kinésiologue, chiropracteur etc)
- > Une offre TP3G unique sur le marché
- Grand réseau de conventionnement avec plus de 274 000 professionnels de santé
- > Un socle technologique sécurisé : confiance numérique be-almerys

#### LA COUVERTURE TIERS - PAYANT



#### VOS SERVICES EN LIGNE

Les applications Internet développées par Collecteam permettent aux entreprises et à leurs salariés d'accéder 24 heures sur 24 à leurs dossiers respectifs et de traiter en ligne un certain nombre d'opérations.

En vous connectant sur votre espace sécurisé sur www.collecteam.fr vous accédez à :

#### **ESPACE EMPLOYEUR**

#### Vous pouvez ainsi:

- > Procéder à l'affiliation d'un nouvel embauché
- > Gérer les modifications d'adhésion : radiation, déclaration de portabilité etc.
- > Visualiser et extraire la liste des assurés
- > Visualiser les appels de cotisation
- > Consulter les garanties du contrat
- > Suivre le taux de noémisation des assurés
- > Contacter nos gestionnaires pour toute question



#### **ESPACE ASSURÉ**



#### L'assuré peut ainsi :

- Visualiser ses derniers remboursements
  - Accéder aux garanties du contrat
  - Vérifier et modifier ses coordonnées personnelles (adresse, RIB etc)
    - Visualiser la liste des bénéficiaires au contrat
    - Lire sa carte de tiers payant en version numérique
    - Faire une demande en ligne de prise en charge hospitalière
- Géolocaliser les professionnels de santé
  - Consulter les derniers échanges avec notre centre de gestion

#### **APPLICATION MOBILE**

Une **application mobile gratuite** vous permettant de gagner du temps : Retrouvez vos remboursements, vos bénéficiaires et faites vos demandes de devis.







## **COLLECTEAM / FICHE D'INFORMATION ET CONSEIL**

(Articles L.521-2 et suivants et R.521-1 et suivants du Code des Assurances)

#### IDENTITE DE COLLECTEAM

Dénomination sociale : Collecteam Forme juridique: SA N° R.C.S.: ORLEANS 422 092 817 - N° de Gestion 1999 B 190 N° SIRET: 422 092 817 00028 CODE NAF: 6622Z 7 005 000 euros Capital: Collecteam est une filiale à 100 % du Groupe VERSPIEREN Siège social: 13 rue de Croquechâtaigne – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN Téléphone: 02.36.56.00.00 Site internet: www.collecteam.fr 07 005 898 - Courtier en assurance exerçant sous les modalités du b de l'article L.521-2 II 1° du Code des Assurances (liste de nos Numéro ORIAS: fournisseurs disponible sur notre site internet). Site Web: www.orias.fr Monsieur Pierre-Anthony VERSPIEREN - Président Dirigeants: Monsieur Xavier VIALA - Directeur Général

#### INDEPENDANCE ET TRANSPARENCE DE L'INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE

La société Collecteam ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ou groupe d'assurances ne détient de participation directe ou indirecte dans notre société et ne contribue à plus de 33 % de notre chiffre d'affaires total. Notre société est rémunérée sous forme de commissions.

#### IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Code postal :	Ville:
Nom: Né le:	Prénom : A :
Nom : Né le : Fonction :	Prénom : A :
	NAF:
Cadres:	Non cadres :
	Nom: Né le: Nom: Né le: Fonction:

### **VOS BESOINS ET EXIGENCES**

Vous souhaitez consulter le marché afin de revoir et optimiser le cas échéant la protection sociale complémentaire de vos salariés, pour les risques suivants :

	VOYANCE COLLECT	IIVE EI OBLIGAIO	JIKE - DAI	E D'EFFE	DU CONTRAT C	01//
	□ Non concerné ( <i>coch</i>	ez cette case si la pré	voyance n'es	t pas conce	rnée par l'offre)	
	souhaitez proposer u nventionnelles :	n régime de prévoyan	ce à vos sala	riés conforr	nément à vos oblig	ations légales
>	Catégorie de persor de la Sécurité socia	le:				ants du Code
	<ul><li>☐ Ensemble du perso</li><li>☐ Personnel bénéficia</li></ul>	nnel nt de la portabilité	□ Cadre □ Autre :		□ Non cadre	
>	Existe-t-il à votre constant de la votre constant d	s en incapacité de travail, re	ente d'invalidité,	rente de conj	oint, rente d'éducation)	
>		s : Rente de conjoint ncapacité avec franchise				
>	Acte juridique exist  ☐ Convention collection					ım
FRA	IS DE SANTE COLL	ECTIF ET OBLIGAT	TOIRE - DA	ATE D'EFF	ET DU CONTRAT	01//
	□ Non concerné ( <i>coch</i>	nez cette case si les fra	ais de santé r	ne sont pas	concernés par l'offr	re)
	souhaitez proposer à Sécurité sociale, confo					nboursements
>	Catégorie de persor de la Sécurité socia		rmément au	x articles	R.242-1-1 et suiv	ants du Code
	<ul><li>☐ Ensemble du perso</li><li>☐ Personnel bénéficia</li><li>☐ Personnel bénéficia</li></ul>	nt de l'article 4 de la L	₋oi Evin	☐ Cadre ☐ Non cad ☐ Autre :	re	
>	☐ Personnel bénéficia	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité	∟oi Evin	□ Non cad		
>	<ul><li>□ Personnel bénéficia</li><li>□ Personnel bénéficia</li><li>Garanties souhaitée</li></ul>	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité es : garanties conventionne res	elles	□ Non cad □ Autre :		
Atter	<ul> <li>□ Personnel bénéficia</li> <li>□ Personnel bénéficia</li> <li>Garanties souhaitée</li> <li>□ Panier de soins ou</li> <li>□ Garanties supérieur</li> </ul>	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité  es : garanties conventionne res lles :   pour le s	elles alarié	□ Non cad □ Autre : □ pour les	ayants droits	
Atter articl	☐ Personnel bénéficia ☐ Personnel bénéficia ☐ Personnel bénéficia ☐ Parsonnel bénéficia ☐ Panier de soins ou ☐ Garanties supérieur ☐ Garanties optionne ☐ Garanties optionne ☐ Structures de cotisa ☐ Structures de cotisa ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité  es : garanties conventionne res lles :	elles alarié	☐ Non cad ☐ Autre : ☐ pour les ☐ bénéfice des au	ayants droits	
Atter articl	☐ Personnel bénéficia ☐ Personnel bénéficia ☐ Personnel bénéficia ☐ Panier souhaitée ☐ Panier de soins ou ☐ Garanties supérieur ☐ Garanties optionne ☐ Garanties optionne ☐ Structures de cotisa ☐ Famille ☐ I	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité  es : garanties conventionne res lles :	elles alarié rtures fait perdre k coire ou □ facu	□ Non cad □ Autre : □ pour les □ bénéfice des av	ayants droits  vantages sociaux et fiscaux	tels que prévus aux
Atter articl >	□ Personnel bénéficia □ Personnel bénéficia □ Personnel bénéficia □ Panier de soins ou □ Garanties supérieur □ Garanties optionne  stion: Le caractère facultatif et /es L.242-1 CSS et 83 CGI.  Structures de cotisa □ Famille □ I □ 1 personne, 2, 3 et p	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité  es: garanties conventionne res lles:	elles calarié rtures fait perdre le coire ou □ facu é, conjoint, e	□ Non cad □ Autre : □ pour les □ bénéfice des av ultatif nfant □	ayants droits  vantages sociaux et fiscaux	tels que prévus aux Autre:
Atter articl >	□ Personnel bénéficia □ Personnel bénéficia □ Personnel bénéficia □ Panier de soins ou □ Garanties supérieur □ Garanties optionne stion: Le caractère facultatif et / es L.242-1 CSS et 83 CGI.  Structures de cotisa □ Famille □ I □ 1 personne, 2, 3 et p  Régime obligatoire □ Régime général de la	nt de l'article 4 de la L nt de la portabilité  es: garanties conventionne res lles:	elles calarié rtures fait perdre le coire ou □ facu é, conjoint, e	□ Non cad □ Autre : □ pour les □ bénéfice des av ultatif nfant □	ayants droits  vantages sociaux et fiscaux	tels que prévus aux Autre:



#### ANALYSE DU MARCHE

Sur la base des éléments d'information que vous nous avez transmis, nous avons étudié objectivement le marché d'assurance, en interrogeant plusieurs porteurs de risques avec lesquels nous avons l'habitude de travailler sur ce type de contrats, et qui ont répondu positivement à notre saisie.

#### NOTRE RECOMMANDATION

Au vu des besoins que vous avez exprimés, l'offre que nous vous proposons a été sélectionnée après une analyse objective des offres émanant d'organismes d'assurance intervenant dans le domaine de la santé prévoyance collective et se fonde sur les critères suivants :

- > Respect du cadre juridique afin de bénéficier du régime social et fiscal en vigueur,
- > Conformité de vos obligations conventionnelles,
- > Compétitivité des conditions tarifaires proposées en adéquation globale avec votre situation et votre profil,
- > Expérience et solidité financière de l'assureur.

Vous trouverez joint à cette fiche notre proposition prévoyance / santé.

Le résumé des principales garanties et exclusions est présenté dans la fiche normalisée d'information produit (IPID) qui vous est remise avant la conclusion du contrat. Les Conditions Générales et les Conditions Particulières de votre contrat d'assurance vous seront remises au moment de votre adhésion.

#### EN CAS DE RECLAMATION

#### Service qualité Collecteam

13 rue de Croquechâtaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin reclamation@collecteam.fr

Vous recevrez un accusé réception au maximum sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2

## Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 place de Budapest – CS 92459

#### Médiateur de l'Assurance :

TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 https://www.mediation-

Nous attirons votre attention sur l'importance des réponses communiquées qui conditionnent l'offre proposée. Vous reconnaissez avoir été informé des obligations légales et conventionnelles attachées aux garanties de protection sociale complémentaire.

Vous confirmez avoir reçu une information claire et précise et que l'offre proposée correspond bien à vos exigences et besoins. Vous reconnaissez avoir pris connaissance du document avant la conclusion du contrat.

Les informations collectées par Collecteam directement auprès de vous font l'objet d'un traitement informatique destiné à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à l'identification des irrégularités et à la vérification de la conformité légale et réglementaire en la matière. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités de Collecteam, ses éventuels prestataires et sous-traitants, les organismes assureurs et, le cas échéant, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, et seront conservées au maximum 10 ans à compter de la clôture du sinistre. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à Collecteam, 13 rue de Croquechâtaigne – BP 30064 - 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin, ou par mail à dpo@collecteam.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait	t à	:		Le	 	 ll	i
En	4~		ovemplaires signés				

En deux exemplaires signés.

Le représentant légal de Collecteam Xavier VIALA Le chargé d'affaires

Le représentant légal de l'entreprise



## **ACCEPTATION DE NOTRE PROPOSITION**

Après avoir analysé avec attention votre situation et vos besoins, notre proposition répond à vos objectifs.

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques de ces garanties à partir du tableau de garanties, de la fiche d'informations et de conseils jointe en annexe.

Les raisons pour lesquelles nous vous conseillons ce contrat reposent sur le bon niveau d'adéquation entre les garanties demandées et les caractéristiques du contrat proposé.

Nous attirons votre attention sur l'importance des réponses communiquées qui conditionnent l'offre proposée.

Vous reconnaissez avoir été informé des obligations légales et conventionnelles attachées aux garanties de protection sociale complémentaire.

Vous confirmez avoir reçu une information claire et précise et que l'offre proposée correspond bien à vos exigences et besoins.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du document avant la conclusion du contrat.

Fait à, En deux exemplaires dont un pour	lechacune des parties,
Le chargé d'affaires	Le représentant légal de l'entreprise



#### Collecteam

13 rue Croquechâtaigne - BP 30064 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin 02 36 56 00 00

#### collecteam.fr